

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Pour tester l'éligibilité de votre projet et connaître les aides, renseignez-vous !

Olivier SCHMITT

Chargé de mission Revitalisation Centre-Bourg
Communauté de communes des Vosges du sud
Allée de la Grande Prairie - B.P 23
90 200 GIROMAGNY
03 84 27 62 15 / olivier.schmitt@ccvosgesdusud.fr

www.ccvosgesdusud.fr

URBAM Conseil est à votre disposition pour :

- vous informer sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet,
- vous assister dans l'étude de faisabilité, les estimations du coût des travaux, les estimations du montant des aides possibles...
- réaliser un diagnostic avant travaux et une évaluation énergétique après travaux,
- monter votre dossier personnalisé à tous les niveaux : technique, administratif, financier et juridique.

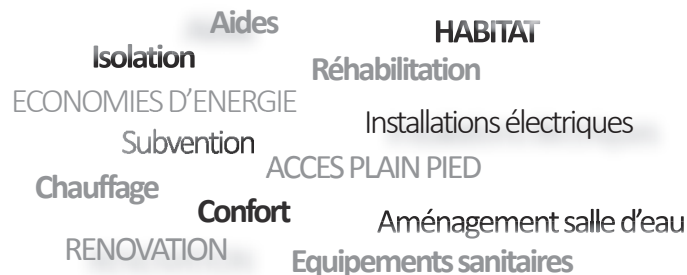
Des permanences URBAM Conseil sont organisées à la mairie de Giromagny. Retrouvez le calendrier des permanences sur le site internet de la CCVS.

Catherine SIMON

Animatrice de l'opération
Permanences URBAM Conseil
Mairie - 90 200 GIROMAGNY
03 29 64 45 10 / 06 70 16 15 04



www.ccvosgesdusud.fr



LE PATRIMOINE BÂTI de notre Communauté de Communes et notamment de son centre-bourg Giromagny, est riche et doit être préservé. Le caractère et l'identité de notre territoire, son rayonnement touristique, sa qualité de vie et l'intensité de son activité commerciale en dépendent.

Signée en avril 2016, la Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) signée avec l'ANAH pour 6 ans incarne une ambition forte : donner un nouveau souffle à la Communauté de Communes, en se concentrant sur la revitalisation de son centre, Giromagny.

L'opération concentre des aides exceptionnelles pour la rénovation de l'habitat sur le périmètre de l'ex Communauté de Communes la Haute Savoureuse. Elle vise à apporter des solutions face à l'habitat indigne, la dégradation du bâti, la précarité énergétique, ainsi que pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le dispositif doit également permettre aux propriétaires, occupants ou bailleurs, d'un logement datant de plus de 15 ans, de bénéficier de subventions publiques et d'un accompagnement social et technique gratuit pour la réhabilitation de leur habitation.

Nul doute que de telles opérations doivent être étendues à d'autres parties du territoire de la CCVS. Nous y travaillons en examinant les nouvelles propositions gouvernementales.

Pour vous accompagner dans la démarche, nous vous invitons à prendre connaissance de ce guide.



Jean-Luc ANDERHUEBER
Président de la CCVS



Jacques COLIN
Maire de Giromagny

Près de

2 millions d'euros de subventions exceptionnelles
de l'ANAH / Communauté de Communes / Ville de Giromagny, réservées aux propriétaires privés,
pour la **rénovation de 180 logements** sur 6 ans :

Une réelle chance à saisir ...

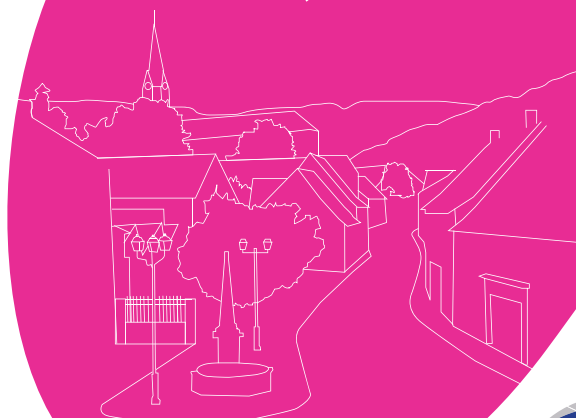


Rénovez, vous êtes aidés ...

CONSEILS • AIDES • ACCOMPAGNEMENT

2016 - 2021

Rénovez, vous êtes aidés ...



Entre
35 et 50 % de
subvention*
* sous conditions



Ensemble, améliorons votre habitat !

Subventions exceptionnelles et conseils personnalisés gratuits, sous conditions

POUR UN PROPRIÉTAIRE **OCCUPANT**

- Vos revenus ne doivent pas dépasser les plafonds définis par l'ANAH (révisés le 1er janvier de chaque année).
- Après travaux, vous vous engagez à habiter votre logement à titre de résidence principale pendant 6 ans.

POUR UN PROPRIÉTAIRE **BAILLEUR**

- Aucune condition de ressource n'est exigée.
- Vous devez effectuer un diagnostic initial du logement et réaliser une évaluation énergétique après travaux (gratuits pour les 8 communes ex-CCHS dans le cadre de l'OPAH).
- Après travaux, vous devez louer votre logement à des personnes l'occupant à titre de résidence principale.
- Après travaux, vous devez signer une convention avec l'ANAH qui fixera, pendant 9 ans, les plafonds de loyer et les conditions de ressources des locataires.

POUR UNE **COPROPRIÉTÉ**

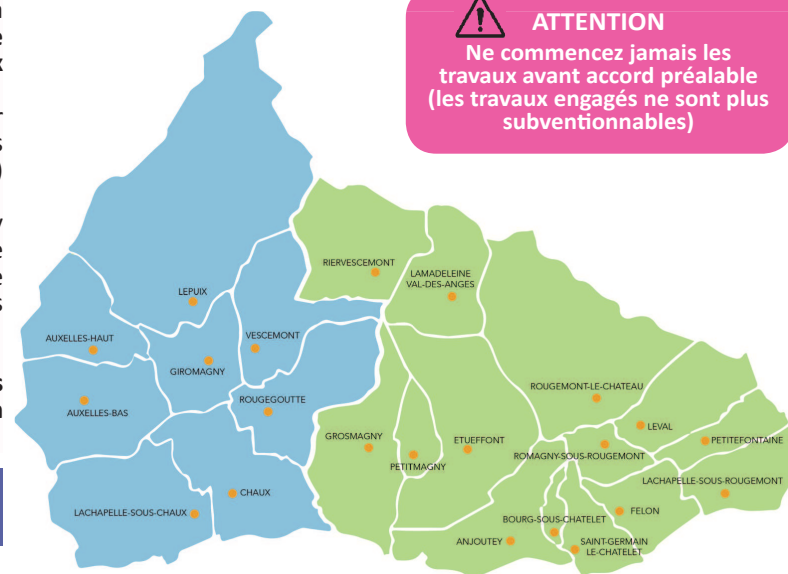
- Une aide peut être attribuée au syndicat de copropriété si 75% des logements sont des résidences principales et à condition de réaliser un diagnostic complet.

La commune de **GIROMAGNY** attribue un certain nombre de primes complémentaires et cumulables avec les aides octroyées par l'ANAH (travaux rénovation de façades, prime pour la sortie de "vacance", etc.)



ATTENTION

Ne commencez jamais les travaux avant accord préalable (les travaux engagés ne sont plus subventionnables)



8 communes (ex-CCHS) pouvant bénéficier, dans le cadre de l'OPAH, de l'accompagnement gratuit URBAM Conseil

14 communes (ex-CCPSV) pouvant bénéficier d'une assistance d'URBAM Conseil

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES AIDES ?

Les aides s'adressent aux propriétaires privés et aux syndicats de copropriétés, sur l'ensemble du territoire communautaire, qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation importants :

- dans leur résidence principale,
- dans un logement destiné à la location,
- dans les parties communes d'une habitation.

Confort

Adaptation

Rénovation

Revalorisation de son bien



Auxelles-Bas • Auxelles-Haut • Chaux • Giromagny • Lachapelle-Sous-Chaux • Lèpux • Rougegoutte • Vescomont

OPAH

Propriétaires

Subventions & Conseils gratuits

Investisseurs

